

Synthèse des études réalisées en 2023 et 2024 autour des gîtes à chauves-souris du site Natura 2000 – secteurs d'Arcy-sur-Cure et du Serein

CONTEXTE ET OBJET DES ETUDES	2	Eléments significatifs pour LES habitats d'intérêt communautaire	7
ETUDE ACOUSTIQUE CHAUVES-SOURIS	3	Pelouses sèches calcicoles +/- embroussaillées - 6210	8
Rappel des objectifs de l'étude :	3	Prairies maigres de fauche – 6510.....	9
Rendu de l'étude	3	Hêtraie-chênaies à Aspérules – 9130	10
Eléments significatifs pour chaque espèce d'intérêt communautaire	3	Forêts riveraines, aulnaies-frênaies (91E0*).....	11
Objectifs concernés et mesures de gestion à mobiliser	5	Autres habitats d'intérêt communautaire	12
CARTOGRAPHIE DES HABITATS	5	haies, alignements d'arbres et bosquets.....	14
Rappel des Objectifs de l'étude :	5	Les habitats agricoles.....	15
Rendu de l'étude et réponses apportées aux objectifs :	5	Les autres habitats	15
Synthèse des habitats cartographiés	6	CONCLUSION	16
Synthèse sur la zone d'étude	6		
Intégration des données à l'échelle du site.....	6		



CONTEXTE ET OBJET DES ETUDES

Les deux études concernent les secteurs de « gîtes à chauves-souris¹ » d'Arcy-sur-Cure (entité de 432 hectares intégrée à l'entité des boucles de la Cure) et du Serein (entité isolée de 760 hectares qui se situe en partie sur les communes d'Angely, Dissangis, L'Isle-sur-Serein et Massangis).

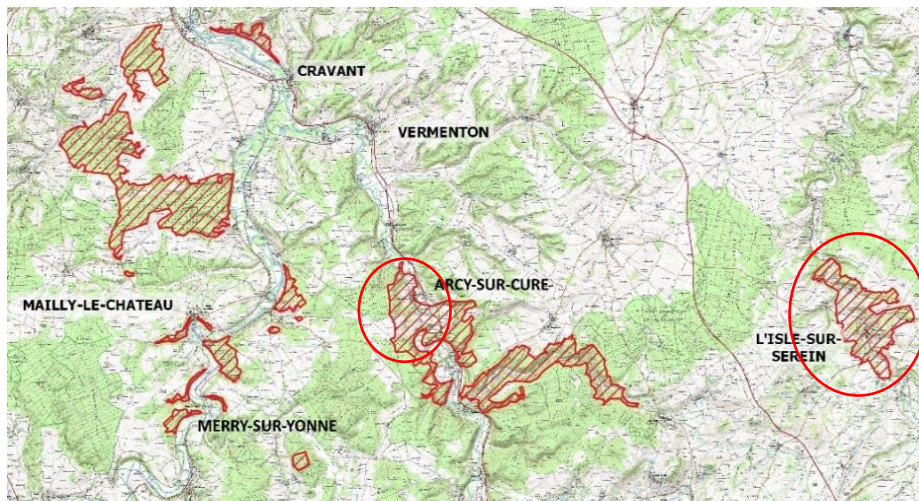


Figure 1 : Carte de situation du site Natura 2000 FR2600974 "pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents" et des deux secteurs d'étude. © IGN-scan25

ÉTUDE ACOUSTIQUE AUTOUR DES SITES DE MISE-BAS – REALISATION : ARTHUR ET PAUL VERNET EN 2024

L'objet de l'étude était d'améliorer les connaissances sur les chiroptères à proximité de deux sites de mise-bas du site Natura 2000 FR2600974 à partir de la vérification et de l'analyse de données acoustiques récoltées en 2021.

CARTOGRAPHIE D'HABITATS – REALISATION : BUREAU D'ETUDES BIOTOPE EN 2023

L'objet de l'étude était de compléter la cartographie des habitats naturels sur les deux secteurs du site Natura 2000 qui en étaient dépourvus.

Ce document a pour but d'apporter des éléments de synthèses sur les deux études ainsi que des réflexions et pistes d'actions à destination des acteurs des deux territoires concernés (élus, propriétaires, gestionnaires, grand public) en faveur de la préservation des habitats d'intérêt communautaire² et surtout des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire et de leurs habitats³.

Les rapports complets et cartes de ces deux études sont disponibles sur le lien <https://sud-yonne.n2000.fr/actualites/etudie-les-territoires-autour-des-gites-chauves-souris>.

¹ Les « gîtes à chauves-souris » désignent les lieux où les femelles se rassemblent chaque année en « colonies » pour mettre au monde et éduquer collectivement leurs uniques petits. Les gîtes connus sur les secteurs d'étude sont dans des bâtiments situés à Arcy-sur-Cure et à L'Isle-sur-Serein. La préservation des gîtes et du territoire immédiat (zone de chasse pour les adultes et leurs jeunes) sont essentiels à la survie de ces colonies.

² Habitat d'intérêt communautaire : habitats naturels figurant à l'annexe I de la Directive européenne Habitat-Faune-Flore (92/43/CEE) et justifiant la désignation d'un site Natura 2000.

³ Espèce d'intérêt communautaire : espèces figurant à l'annexe II de la Directive européenne Habitat-Faune-Flore (92/43/CEE) et justifiant la désignation d'un site Natura 2000.

ETUDE ACOUSTIQUE CHAUVES-SOURIS

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE :

- Mieux connaître les routes de vol et/ou de chasse des colonies existantes et leur utilisation des éléments du paysage autour des gîtes,
- Permettre d'orienter des prospections futures pour découvrir de nouveaux gîtes d'espèces d'intérêt communautaires,
- Apporter des éléments de connaissance permettant de mieux cibler les secteurs à enjeux pour les préserver,
- Faire émerger des pistes d'actions et de gestion en faveur des chiroptères et de leurs habitats.

RENDU DE L'ETUDE

Un rapport et des fiches détaillées sur chaque espèce d'intérêt communautaire.

Le rapport d'étude et les fiches détaillées sur chaque espèce de l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore **sur les deux secteurs, permettent de répondre aux objectifs fixés pour l'étude** et d'alimenter les connaissances pour l'animation du site Natura 2000 sur les deux secteurs ciblés :


Objectif visé	Réponses apportées
Mieux connaître les routes de vol et/ou de chasse des colonies existantes et leur utilisation des éléments du paysage autour des gîtes.	Pour chaque espèce dont les gîtes sont connus (grand murin, petit rhinolophe et murin à oreilles échancrées) : - Confirmation acoustique de l'espèce - Cartes par espèce, par secteur et par point d'écoute édités avec nombre de contacts, activité, prédiction d'abondance par analyse avec les composantes du paysage.
Permettre d'orienter des prospections futures pour découvrir de nouveaux gîtes	L'analyse des données a permis d'orienter les secteurs pour rechercher des gîtes de certaines espèces d'intérêt communautaires.







Objectif visé

Réponses apportées

d'espèces d'intérêt communautaires.	Le manque de données (localisation des points d'écoute et nuits d'enregistrements incomplètes) limite les résultats pour les espèces les moins présentes.
Apporter des éléments de connaissance permettant de mieux cibler les secteurs à enjeux pour les préserver.	Pour chaque espèce, les zones les plus sensibles et les habitats de prédilection (chasse, déplacement, gîte) sont analysés sur chaque entité (dans la limite des données disponibles).
Faire émerger des pistes d'actions et de gestion en faveur des chiroptères et de leurs habitats.	Des pistes d'actions sont apportées dans le rapport (conclusion).

ELEMENTS SIGNIFICATIFS POUR CHAQUE ESPECE D'INTRET COMMUNAUTAIRE

Espèce	Secteur Arcy	Secteur Serein
<p>Petit rhinolophe</p>  <p>© E. Burlotte</p>	<p>Petite colonie connue dans le gîte de Murins à oreilles échancrées.</p> <p>Activité forte sur presque tous les points.</p> <p>Secteur très important pour l'espèce.</p> <p>Espèce lucifuge !</p> <p>Actions à prévoir : recherche gîtes, préserver le secteur qui est favorable à l'espèce, aménagement de gîtes favorables, protection des gîtes connus – travailler sur l'éclairage (notamment au niveau du pont).</p>	<p>Gîtes connus (2) : activité très forte à proximité au 2^{ème} passage (pas de données au premier passage – époque ou gîte connu fermé et peu favorable).</p> <p>Activité forte sur presque tous les points (sauf en milieu forestier).</p> <p>Secteur très important pour l'espèce.</p> <p>Espèce lucifuge !</p> <p>Actions à prévoir : recherche nouveaux gîtes, préserver le secteur qui est favorable à l'espèce – travailler sur l'éclairage.</p>
Grand Murin	A priori, pas de gîte majeur sur le secteur.	Gîte connu : Activité « modérée » à la sortie du gîte

Espèce	Secteur Arcy	Secteur Serein	Espèce	Secteur Arcy	Secteur Serein
	<p>Activité modérée sur le village</p> <p>Actions à prévoir : préserver les lisières et les boisements, créer des gîtes favorables à l'espèce.</p>	<p>3 points avec forte activité + contacts en début/fin de nuit (gîtes ou route de vol).</p> <p>1 point avec activité forte et continue en milieu de nuit (chasse).</p> <p>Utilisation des lisières forestières, prairies, pelouses. Déplacements probables vers les grands massifs forestiers (Hervau, Champlive, Annoux).</p> <p>Actions à prévoir : recherche nouveaux gîtes, préserver les lisières, créer des gîtes favorables à l'espèce.</p>		habitats favorables aux gîtes (boisements, bâtis)	
© A. Cartier			Murin de Bechstein 	<p>Espèce non identifiée sur le secteur.</p> <p>Actions à prévoir : Amélioration des habitats forestiers.</p>	<p>Contact à l'est de la zone d'étude mais identification acoustique difficile.</p> <p>Actions à prévoir : Protection / amélioration des habitats forestiers. Pour améliorer les connaissances : nécessite d'autres études : capture / télémétrie pour rechercher des gîtes.</p>
Murin à oreilles échanquées 	<p>Gîte connu : activité forte</p> <p>Activité globale modérée, forte au niveau du gîte et d'un autre point plus au sud (boisement).</p> <p>Actions à prévoir : préserver les corridors de déplacement pour la colonie : boisements, lisières et prairies proches des boisements.</p>	<p>Activité faible sur l'entité</p> <p>Actions à prévoir : protection des secteur favorables : boisements, lisières et prairies proches des boisements.</p>	Grand rhinolophe 	<p>Colonie d'hibernation connue (grotte d'Arcy).</p> <p>Activité globalement faible sauf quelques points (prairie pâturée).</p> <p>Actions à prévoir : préserver les zones de lisières et milieux ouverts (prairies pâturée), aménagement de gîtes favorables.</p>	<p>Activité forte sur un point au sud (où l'espèce est connue).</p> <p>Utilisation des milieux interfaces lisières forestières, ripisylve, haies) et milieux ouverts (pelouses et prairies).</p> <p>Actions à prévoir : préserver les zones de lisières et milieux ouverts.</p>
© L. Jouve			© J. Jouve		
Barbastelle d'Europe 	<p>Activité globale forte.</p> <p>Utilise les lisières (bordures de cultures et prairies + boisements).</p> <p>Actions à prévoir : recherche de gîtes (bâtis / forêts), préserver les lisières et les</p>	<p>Activité globale forte.</p> <p>Chasse en bocage (réseaux de haies, prairies, village).</p> <p>Actions à prévoir : recherche de gîtes (bâtis / forêts), préserver le bocage.</p>	Rhinolophes euryale 	<p>Un seul contact (pont d'Arcy).</p> <p>Actions à prévoir : Rechercher les individus dans les gîtes de petit/grand rhinolophes, surveillance / protection du gîte connu (grotte d'Arcy).</p>	<p>Un seul contact (Civry).</p> <p>Actions à prévoir : Rechercher les individus dans les gîtes de petit/grand rhinolophes.</p>
© A. Cartier			© E. Burlotte		

OBJECTIFS CONCERNES ET MESURES DE GESTION A MOBILISER

C - Habitats à chauves-souris



Assurer la protection des chauves-souris d'intérêt communautaire et la préservation de leurs habitats à l'échelle du site.

C2 - Pérenniser un réseau de gîtes hébergeant des colonies de chauves-souris d'intérêt communautaire.

C3 - Maintenir et améliorer la qualité écologique des habitats favorables aux chauves-souris à l'échelle du site.

M 3 **

Gestion irrégulière des habitats forestiers
(favorisant la diversité d'âges et d'étages et les essences caractéristiques de l'habitat)

M 4 **

Dispositif favorisant le développement de bois sénescents et d'arbres à cavités

M 5 ***

Maintien ou création de corridors et linéaires de déplacement favorables aux chauves-souris (haies, ripisylves, lisières forestières, trame noire, ...)

M 6 ***

Maintien ou création d'une mosaïque d'habitats favorables aux chauves-souris (prairies permanentes, clairières, bosquets, bandes enherbées, ...)

M 7 **

Amélioration de la qualité écologique des milieux agricoles (fauche tardive, réduction des produits phytosanitaires et anti-parasitaires, agriculture biologique)

M 8 ***

Mise en place d'aménagement ou d'opérations permettant la protection ou la préservation d'un habitat ou d'une espèce

M 12 ***

Mise en oeuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation

CARTOGRAPHIE DES HABITATS

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE :

- Cartographier l'ensemble des habitats présents et réaliser une typologie conforme au cahier des charges régional en vigueur,
- Cartographier et caractériser les habitats d'intérêt communautaire rencontrés : localisation, typicité, structure de la végétation, état de conservation,
- Cartographier les haies et corridors favorables aux chiroptères.

RENDU DE L'ETUDE ET REPONSES APORTEES AUX OBJECTIFS :

- Un rapport complet : contexte et méthodologie, fiches des habitats rencontrés, synthèses des données,
- Des cartes de synthèse par secteur : tous les habitats et habitats d'intérêt communautaires,
- Des données cartographique (SIG) géolocalisant chaque habitat et détaillant ses caractéristiques,
- Des relevés phytosociologiques (tableurs) sur tous les habitats.

Ces éléments permettent de répondre aux objectifs de la façon suivante :

Objectif visé	Réponses apportées
<i>Cartographier l'ensemble des habitats présents et réaliser une typologie conforme au cahier des charges régional en vigueur.</i>	Les deux secteurs d'étude sont cartographiés : géolocalisation de tous les habitats présents sur le site : sur chaque point donné, on peut accéder aux informations suivantes sur l'habitat présent : nom, code, typicité, structure, état de conservation, atteinte...
<i>Cartographier et caractériser les habitats d'intérêt communautaire rencontrés : localisation, typicité, structure de la végétation, état de conservation.</i>	Pour chaque association végétale liées à un habitat d'intérêt communautaire, une fiche de synthèse a été réalisée. En plus des éléments attendus , sont également indiqués des informations concernant les menaces et des conseils de gestion .

Objectif visé

Réponses apportées

Les relevés phytosociologiques apportent, en outre, de précieuses données sur les **espèces végétales caractéristiques de chaque habitat** sur le secteur d'étude.

Cartographier les haies et corridors favorables aux chiroptères.

Les haies et corridors ont été cartographiés comme l'ensemble des habitats et peuvent être extraits facilement des tables de données.

SYNTHESE DES HABITATS CARTOGRAPHIES

Synthèse sur la zone d'étude

Au total, 50 associations végétales ont été observées sur la zone d'étude. Cela représente **33 habitats** (nomenclature Natura 2000 / EUNIS utilisée dans le DOCOB) dont **27 sur l'entité d'Arcy** (8 habitats d'intérêt communautaire) et **30 sur l'entité du Serein** (10 habitats d'intérêt communautaire).

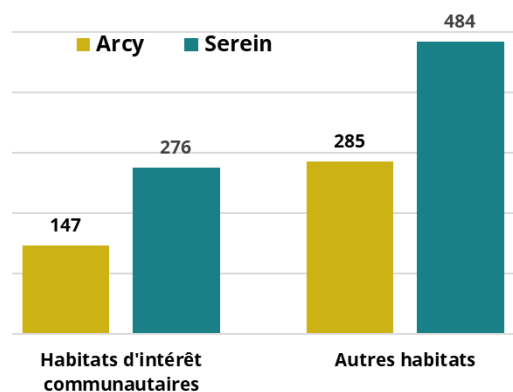


Figure 2 : répartition des habitats (ha) sur les deux entités

Les habitats d'intérêt communautaire couvrent **34 % de la surface sur l'entité d'Arcy** (147 ha) et **36 % sur celle du Serein** (276 ha).

Intégration des données à l'échelle du site

Six nouveaux habitats dont deux d'intérêt communautaire ont été observés sur la zone d'étude. Il s'agit d'habitats liés aux milieux aquatiques et de prairies.

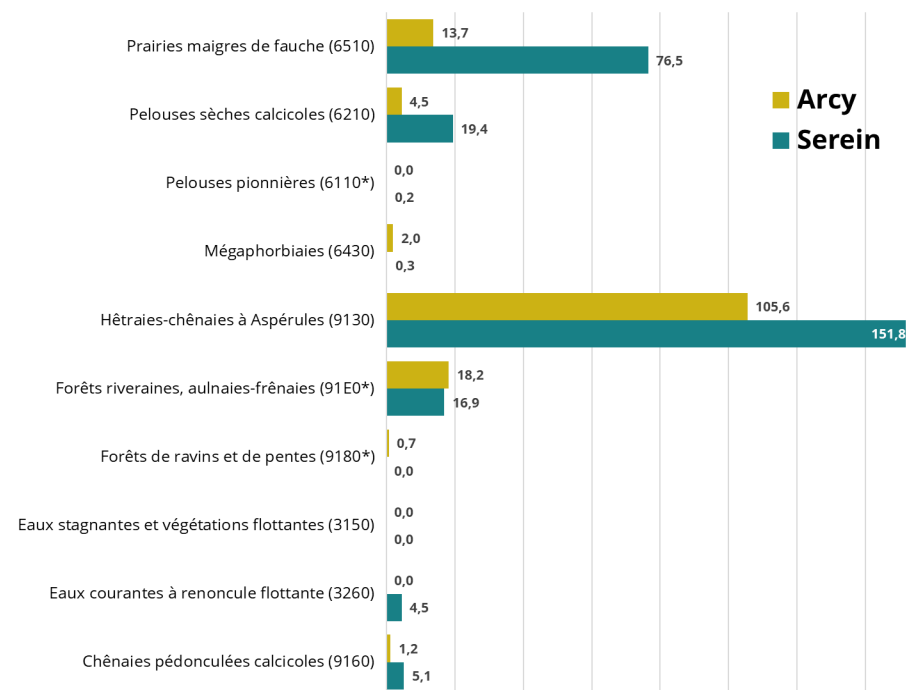


Figure 3 : Répartition des habitats d'intérêt communautaire sur les deux entités

Les prairies maigres de fauche, habitat d'intérêt communautaire (6510) **représentent désormais près de 2,25 % de la surface du site Natura 2000** (contre 0,6 % avant l'intégration des deux secteurs d'étude). La proportion de pelouses sèches calcicoles à l'échelle du site reste stable et couvrent désormais 161 ha (soit 3,3 % de la superficie).

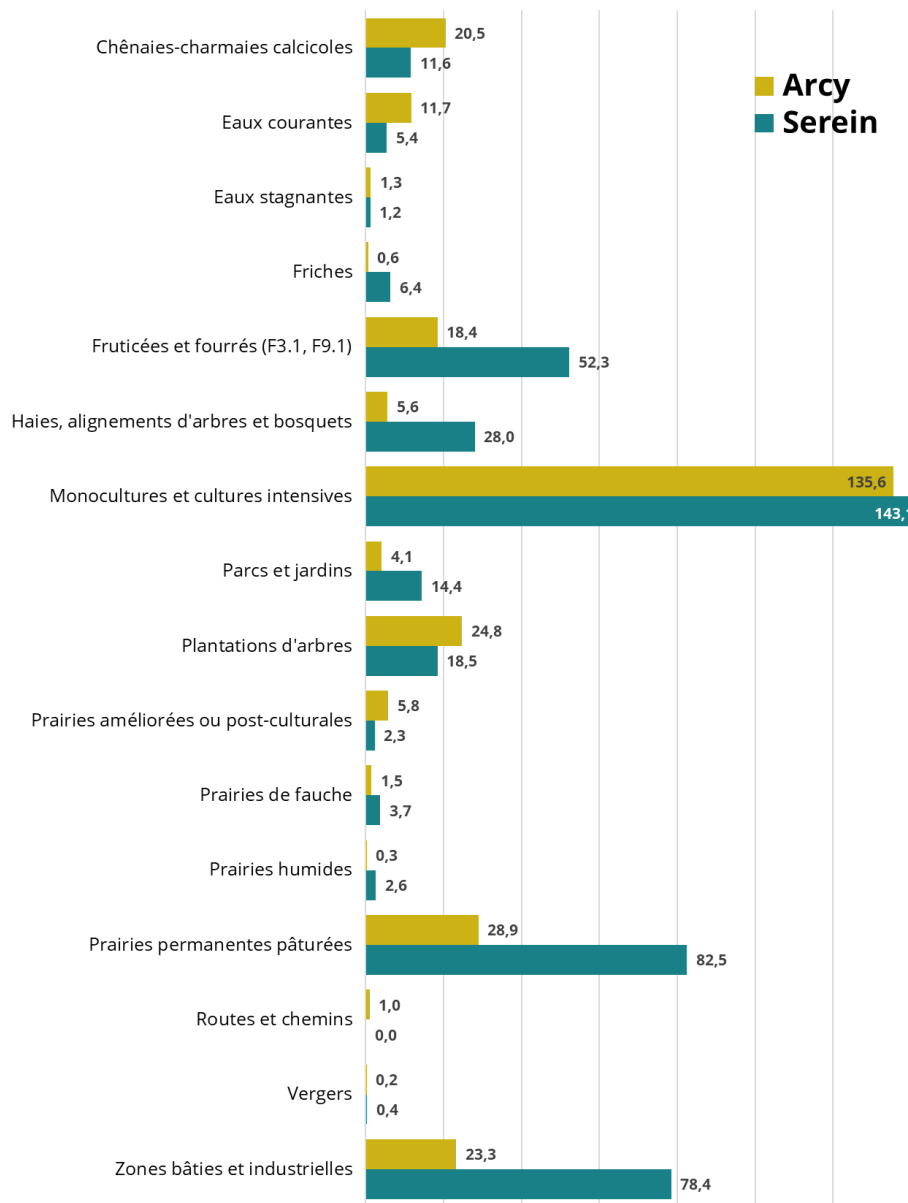


Figure 4 : Répartition des autres habitats sur les deux entités

La surface couverte par les habitats forestiers passe de 82,3 % de la surface totale du site à 68 %, avec toujours une nette dominance de la hêtraie chênaie à Aspérules (9130).

Les surfaces couvertes par les habitats de cultures passent de 3 à 8 %.

Les surfaces couvertes par les zones bâties et artificielles ont également très largement et logiquement augmenté puisque les secteurs étudiés sont les seuls à couvrir des bourgs et hameaux sur le site Natura 2000. Elles couvrent désormais 160 hectares (soit 3,3 % de la superficie totale).

ELEMENTS SIGNIFICATIFS POUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les pages 8 à 11 synthétisent sous forme de fiche les informations issues de l'étude sur les principaux habitats d'intérêt communautaires : descriptif succinct, surface et carte par entité, menaces, conseils de gestion, enjeux et pistes d'actions ainsi que les objectifs du Document d'objectifs (DOCOB) concernés et les mesures du DOCOB mobilisables.

Le tableau, pages 12 et 13, présente les habitats d'intérêt communautaires cartographiés sur de petites surfaces où dont les enjeux ne sont pas prioritaires pour le site Natura 2000.

Pelouses sèches calcicoles +/- embroussaillées - 6210

Végétations herbacées rases présentes sur les coteaux calcaires secs (versants sud) des deux entités. Biodiversité très spécifique à ces milieux.

Menaces : embroussaillage lié à l'abandon des pratiques agricoles extensives, plantation de chênes truffiers (Serein), parcs photovoltaïques.

Gestion favorable : pas d'apport de fertilisants, pâturage ou fauche extensive avec export (également pour les zones en chênes truffiers). Débroussaillage des parties les plus fermées.

Enjeux et pistes d'actions : L'habitat représente environ 3 % des habitats mais est un **habitat « prioritaire » du site Natura 2000**. Les efforts de gestion entrepris sur le site (notamment par contrats Natura 2000) doivent s'étendre aux deux secteurs d'étude .

Déclinaison des habitats :

6210-15 (22 ha) – Serein + Arcy

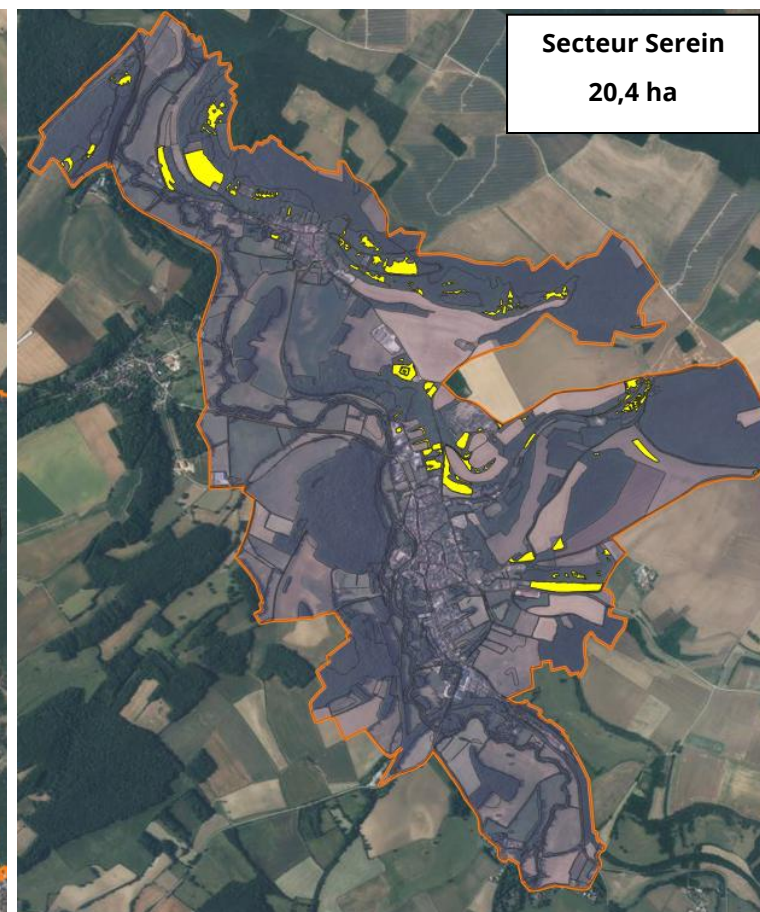
6210-24 (2 ha) – Serein + Arcy

6210 (5,5 ha) - Serein + Arcy



Secteur Arcy

6,6 ha



Secteur Serein

20,4 ha

Objectifs du DOCOB concernés

A - Milieux ouverts



Maintenir ou restaurer un réseau de milieux ouverts favorable à l'expression de la biodiversité et fonctionnel à l'échelle du site en privilégiant une gestion extensive.

A1 - Restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches calcicoles et les mosaïques de milieux ouverts et améliorer leur qualité écologique.

Mesures du DOCOB à mobiliser :

M 1 ***

Gestion ou restauration de milieux ouverts par le pâturage

M 2 **

Gestion ou restauration de milieux ouverts par une action mécanique ou manuelle

M 12 ***

Mise en oeuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation

M 16 **

Veille foncière et d'usage

Prairies maigres de fauche – 6510

Prairies fauchées et/ou pâturées de façon extensives (cortège important d'espèces floristiques).

Menaces : Intensification des pratiques, fertilisation, retournement.

Gestion favorable : fauche tardive, réduction du nombre de fauche, fertilisation absente (ou modérée), pâturage extensif.

Enjeux et pistes d'actions : L'habitat représente désormais 2,3 % du site Natura 2000 (0,6 % avant étude), et **10 % de la surface de l'entité du Serein, ce qui amène à s'y intéresser particulièrement sur les secteurs de l'étude** : dans un premier temps : recherche des propriétaires et exploitants, sensibilisation aux habitats et aux bonnes pratiques (charte Natura 2000), réflexion sur la mise en place de contrats agricoles (MAEC).

Déclinaison des habitats :

- 6510-3 (0,63 ha) - Serein
- 6110-4 (28,47 ha) - Serein
- 6510-6 (11,35 ha) - Serein + Arcy
- 6510-7 (49,74 ha) - Serein + Arcy

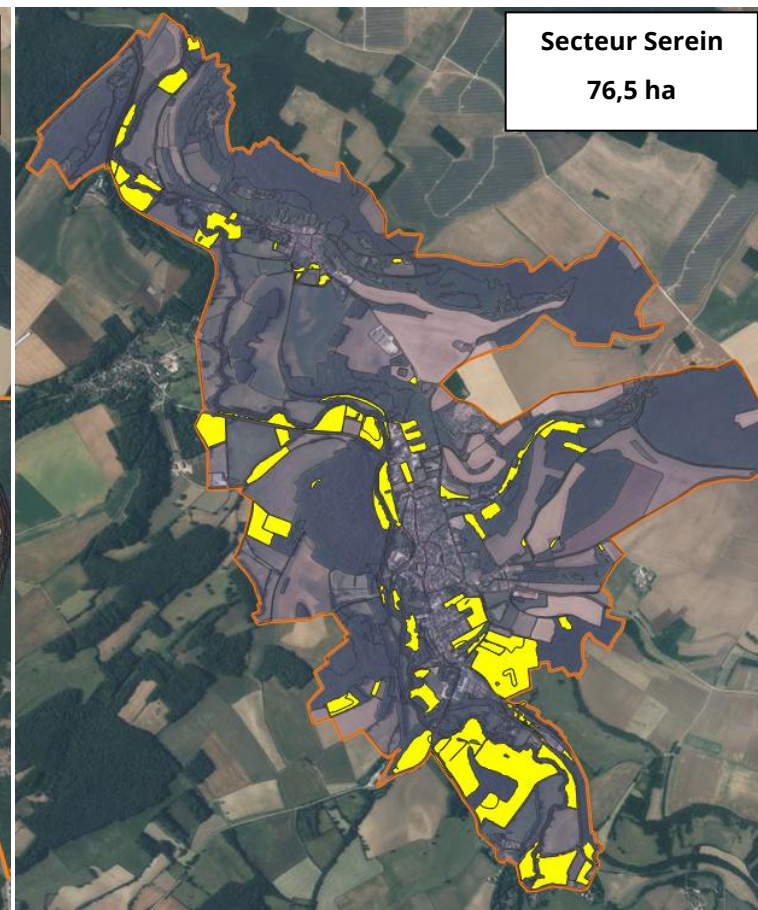
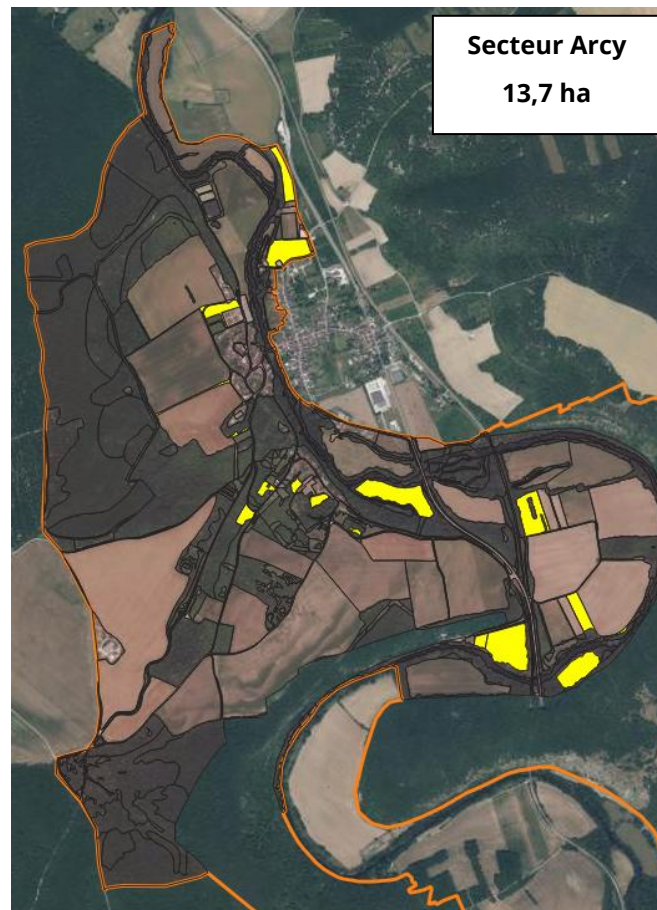
Objectifs du DOCOB concernés

A - Milieux ouverts



Maintenir ou restaurer un réseau de milieux ouverts favorable à l'expression de la biodiversité et fonctionnel à l'échelle du site en privilégiant une gestion extensive.

A1 - Restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches calcicoles et les mosaïques de milieux ouverts et améliorer leur qualité écologique.



Mesures du DOCOB à mobiliser :

M 7

**

Amélioration de la qualité écologique des milieux agricoles (fauche tardive, réduction des produits phytosanitaires et anti-parasitaires, agriculture biologique)

M 1

Gestion ou restauration de milieux ouverts par le pâturage

M 2

**

Gestion ou restauration de milieux ouverts par une action mécanique ou manuelle

M 12

Mise en oeuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation

Hêtraie-chênaies à Aspérules – 9130

Il s'agit de l'habitat le plus représenté à l'échelle du site Natura 2000 (43%) et de la zone d'étude.

Menaces : Colonisation par le robinier, plantation de résineux, élimination du hêtre (ou disparition liée au changement climatique).

Gestion favorable : Conserver le cortège d'essences caractéristiques de l'habitat (notamment le hêtre), diversifier les âges et les étages. Laisser vieillir certains secteurs (sénescence). Travailler sur les lisières et diversifier les habitats secondaires au sein des massifs (clairières, mares...).

Enjeux et pistes d'actions : L'habitat en tant que tel et peu menacé mais **sa qualité en tant qu'habitat pour les chauves-souris (arbres gîtes, zone de chasse) est à conserver / améliorer.**

Déclinaison des habitats : 9130-5

Objectifs du DOCOB concernés

B - Milieux forestiers

Préserver et restaurer les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable privilégiant leur composition caractéristique et développant une diversité d'âges et de micro-habitats.

B1 - Favoriser une gestion sylvicole intégrant la prise en compte des forêts d'intérêt communautaire et assurant leur pérennité dans un bon état de conservation.

B2 - Favoriser le potentiel écologique des habitats forestiers (bois mort et vieillissant, clairières, mares, lisières, ...).

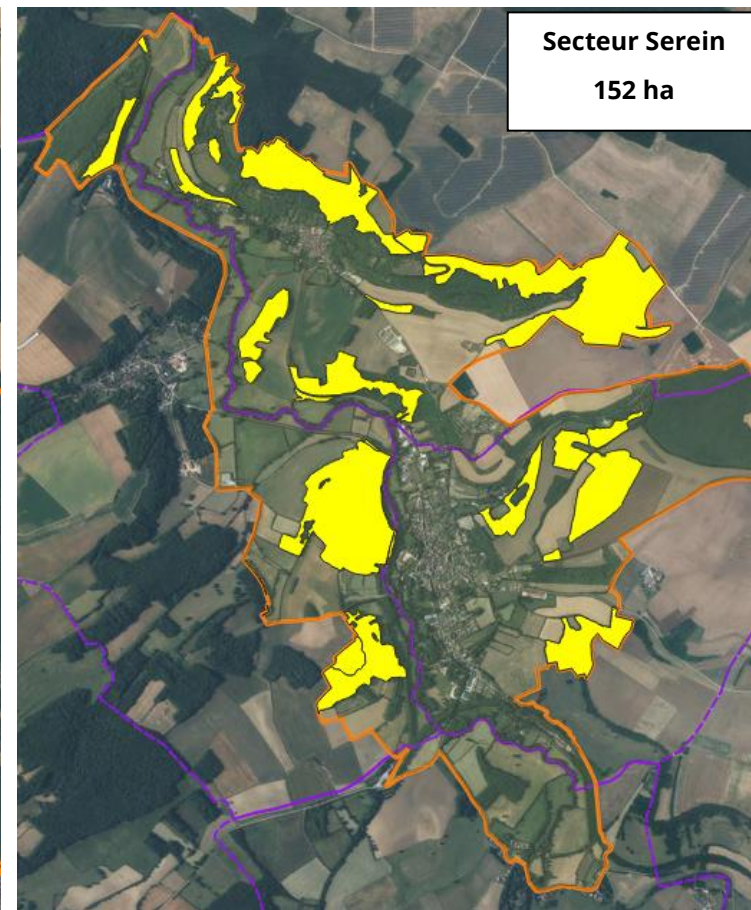
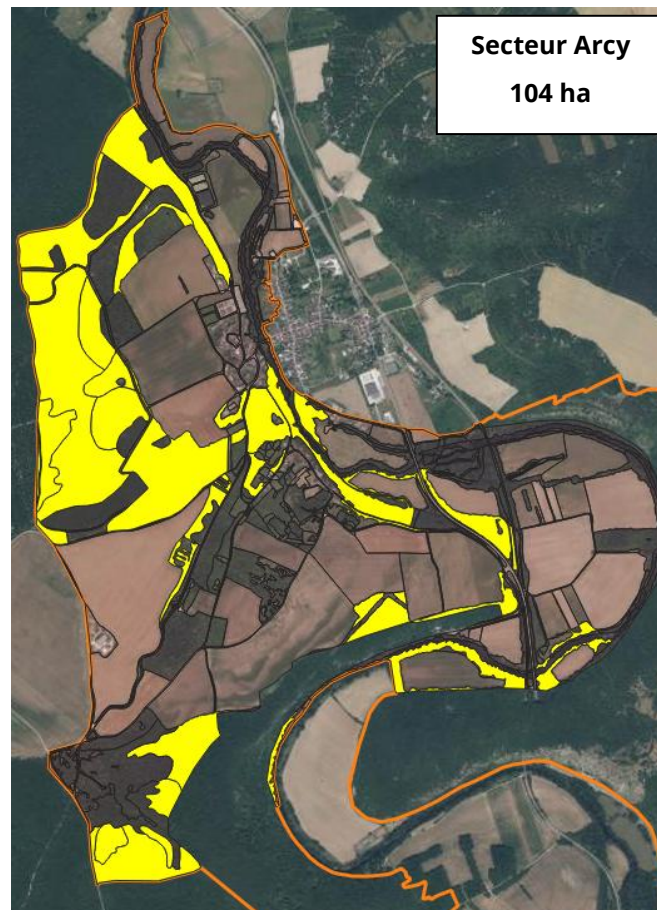


C - Habitats à chauves-souris

Assurer la protection des chauves-souris d'intérêt communautaire et la préservation de leurs habitats à l'échelle du site.

C2 - Pérenniser un réseau de gîtes hébergeant des colonies de chauves-souris d'intérêt communautaire.

C3 - Maintenir et améliorer la qualité écologique des habitats favorables aux chauves-souris à l'échelle du site.

Mesures du DOCOB à mobiliser :

M 3 **

Gestion irrégulière des habitats forestiers
(favorisant la diversité d'âges et d'étages et les essences caractéristiques de l'habitat)

M 4 **

Dispositif favorisant le développement de bois sénescents et d'arbres à cavités

M 6 ***

Maintien ou création d'une mosaïque d'habitats favorables aux chauves-souris (prairies permanentes, clairières, bosquets, bandes enherbées, ...)

M 12 ***

Mise en oeuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation

Forêts riveraines, aulnaies-frênaies (91E0*)

Les « ripisylves sont présentes de façon quasi-continue en bordure de Cure et du Serein.

Menaces : Remplacement par des plantations de peupliers, destruction.

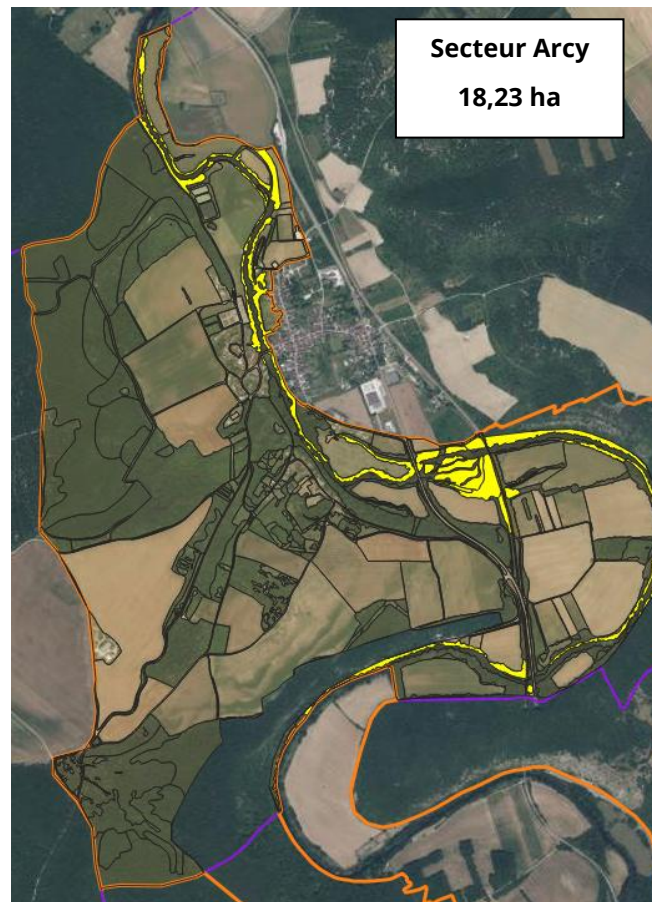
Gestion favorable : maintien de la structure verticale et horizontale de la végétation, éclaircie au cas par cas des arbres en dehors des périodes sensibles pour les chiroptères, en variant les hauteurs de coupe.

Enjeux et pistes d'actions : En plus de l'intérêt intrinsèque de l'habitat, les ripisylves constituent un **refuge et un corridor de déplacement et d'alimentation pour les chauves-souris** et jouent un rôle important dans la fixation des berges et la rétention de l'eau lors des crues. La sensibilisation et l'accompagnement lors des opérations d'entretien permettront leur maintien essentiel dans un état de conservation favorable.

Déclinaison des habitats :

91E0-9* (33 ha) – Serein, Arcy

91E0-11* (0,8 ha) et 91E0-1* (2,1 ha) - Arcy



Objectifs du DOCOB concerné

B - Milieux forestiers

Préserver et restaurer les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable privilégiant leur composition caractéristique et développant une diversité d'âges et de micro-habitats.

B1 - Favoriser une gestion sylvicole intégrant la prise en compte des forêts d'intérêt communautaire et assurant leur pérennité dans un bon état de conservation.

B2 - Favoriser le potentiel écologique des habitats forestiers (bois mort et vieillissant, clairières, mares, lisières, ...).

C - Habitats à chauves-souris

Assurer la protection des chauves-souris d'intérêt communautaire et la préservation de leurs habitats à l'échelle du site.

C2 - Pérenniser un réseau de gîtes hébergeant des colonies de chauves-souris d'intérêt communautaire.

C3 - Maintenir et améliorer la qualité écologique des habitats favorables aux chauves-souris à l'échelle du site.

Mesures du DOCOB à mobiliser :

M 5 ***

Maintien ou création de corridors et linéaires de déplacement favorables aux chauves-souris (haies, ripisylves, lisières forestières, trame noire, ...)

M 9 **

Mise en place d'actions permettant la limitation ou l'élimination d'une espèce indésirable

Habitat (code)	Description et éléments significatifs à retenir
Pelouses pionnières (6110-1*)	<p>Cet habitat est présent sur les affleurement calcaires (dalles et rochers) dans les mosaïques de pelouses sèches. 0,15 ha ont été cartographié sur le secteur Serein (Lieu-dit Beauvais). Bien que très peu représenté sur le site Natura 2000 (0,11 %), il est d'une grande richesse écologique, refuge de beaucoup d'espèces végétales « annuelles » qui affectionnent l'absence de sol et de couvert herbacé.</p> <p>Gestion : la gestion des pelouses sèches par pâturage extensif lui sera favorable en maintenant des zones de roche affleurante.</p> <p>Il s'agit d'un nouvel habitat cartographié sur le site Natura 2000. Très localisé, il est présent essentiellement sur les bords de la Cure (2 ha) et 0,3 ha à l'est de l'entité Serein.</p> <p>Il s'agit des végétations de hautes herbes installées en bordure de cours d'eau et en lisière de forêts humides. Soumises aux crues temporaires, elles sont caractérisées par l'absence de gestion (fauche, pâturage, fertilisation). Elles évoluent naturellement en forêts humide.</p>
Mégaphorbiaies (6430-4)	<p>Sur le site, la dominance par l'ortie indique une pression anthropique passée.</p> <p>Menaces : La modification du cours d'eau peut entraîner leur disparition et l'habitat peut être menacé par le développement d'espèces exotiques envahissantes (notamment renouées du Japon), bien que non constatée sur le site lors de l'étude.</p> <p>L'absence de gestion est préconisée.</p>

Habitat (code)	Description et éléments significatifs à retenir
Eaux courantes à renouée flottante (3260)	<p>Cet habitat a été cartographié sur environ 10 ha (mêlée aux eaux libres du cours d'eau) sur la partie sud du lit du Serein. Il était déjà présent sur quelques secteurs de la Cure et de l'Yonne sur le reste du site Natura 2000.</p> <p>Il s'agit des herbiers aquatiques caractérisées par des potamots ou des renouées aquatiques.</p> <p>Bien qu'ayant peu de valeur patrimoniale, il représente un intérêt écologique important pour la faune aquatique (poissons, odonates) et une zone de chasse pour les chiroptères.</p> <p>Gestion : Maintenir les conditions actuelles (notamment la couverture des berges par la ripisylve).</p>
Eaux stagnantes et végétations flottantes (3150-3)	<p>Il s'agit d'un nouvel habitat cartographié sur le site Natura 2000. Sa présence est anecdotique (0,01 ha sur le secteur Serein).</p> <p>Menaces : Groupement non menacé (état de conservation Bon).</p> <p>Ne nécessite pas de gestion.</p>

Habitat (code)**Description et éléments significatifs à retenir****Forêts de ravins et de pentes (9180-4*)**

L'habitat a été cartographié sur une petite zone de 0,7 ha à Arcy-sur-Cure. Il s'agit des forêts de pentes, éboulis et ravins exposées sur les versants nord, sur des sols peu profonds et instables.

Menaces : La pente, la mobilité des éboulis et l'instabilité du sol, limitent les possibilités d'interventions sylvicoles **mais l'habitat étant d'intérêt prioritaire, sa patrimonialité et les enjeux de conservation associés sont forts.**

Gestion favorable : Privilégier la libre évolution. Prélever de façon très ponctuelle en évitant les trouées. Ne pas créer de pistes perpendiculaires à la pente. De façon générale, conserver le cortège d'essences caractéristiques de l'habitat, diversifier les âges et les étages. Laisser vieillir certains secteurs (sénescence).

Enjeux : L'habitat est patrimonial et sa qualité en tant qu'habitat pour les chauves-souris (arbres gîtes, zone de chasse) est à conserver / améliorer.

Habitat (code)**Description et éléments significatifs à retenir****Chênaies pédonculées calcicoles (9160-2)**

Il s'agit des forêts installées en bas de versants sur des sols épais et bien alimentés (voir engorgés) en eau.

L'habitat est localisé sur 1,2 ha en bordure de la Cure et sur deux secteurs, soit 5,1 ha, au sud de l'entité du Serein. Son état de conservation est globalement bon.

Menaces : Colonisation par le robinier et les plantations de substitution.

Gestion favorable : Conserver le cortège d'essences caractéristiques de l'habitat, diversifier les âges et les étages. Laisser vieillir certains secteurs (sénescence). Privilégier le débardage en période de gel ou de sécheresse.

Enjeux : L'habitat en tant que tel et peu menacé mais sa qualité en tant qu'habitat pour les chauves-souris (arbres gîtes, zone de chasse) est à conserver / améliorer.

HAIES, ALIGNEMENTS D'ARBRES ET BOSQUETS

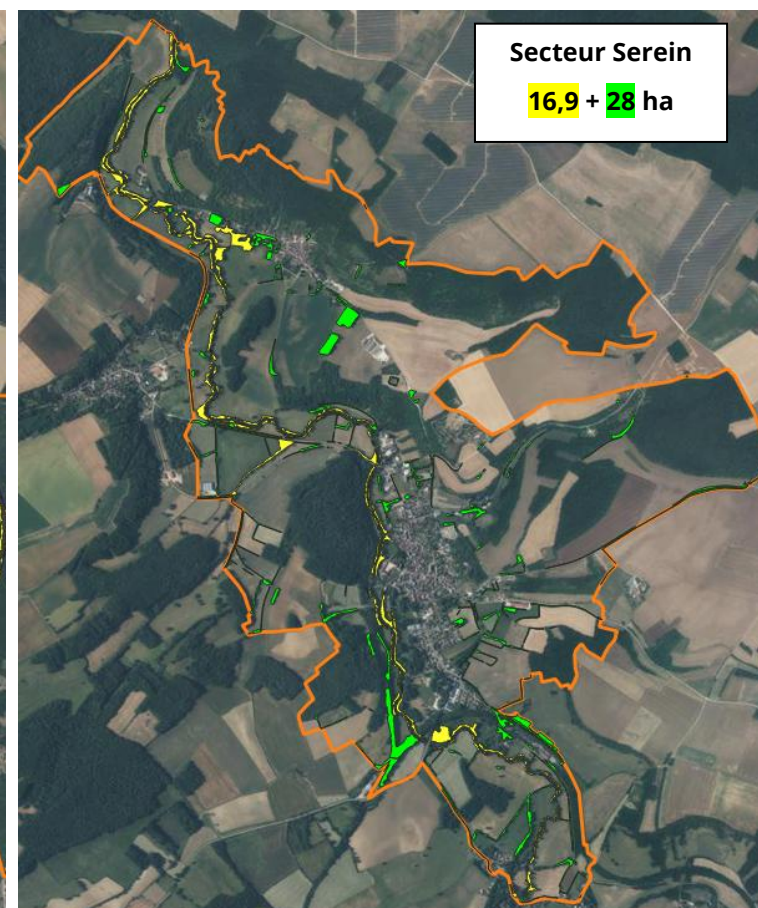
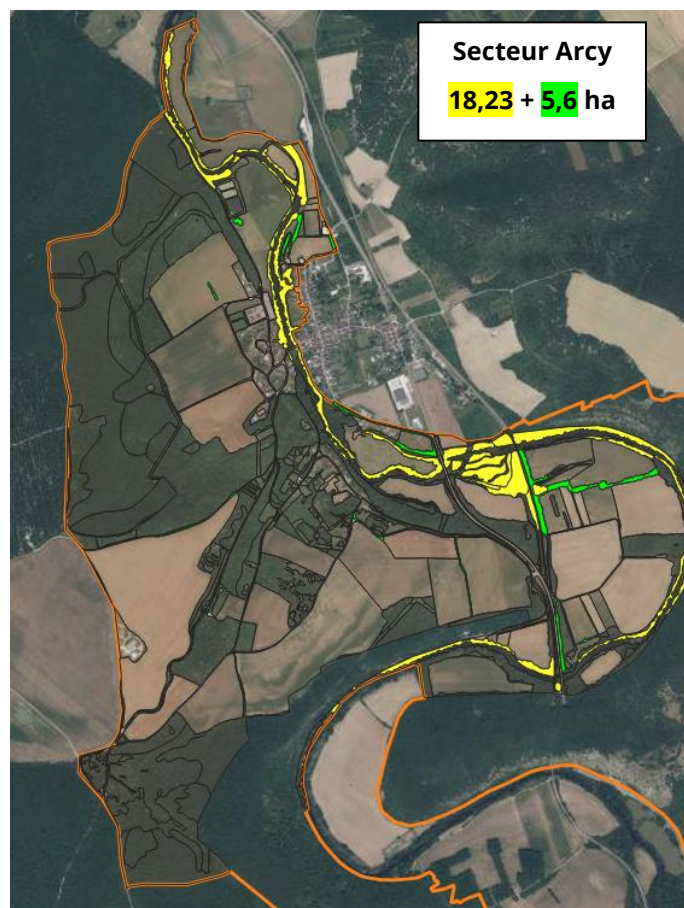
Les haies, alignements d'arbres (dont les ripisylves) et les bosquets ont été cartographiés pour leur rôle essentiel de **corridors de déplacement pour les chiroptères (et notamment pour le petit rhinolophe)**.

On constate que si le réseau de ripisylves est équivalent sur les deux entités, celui constitué des haies, bocages et bosquets sur le Serein est bien plus important que celui d'Arcy. Les lisières forestières (non indiquées sur les cartes), contribuent également à ce rôle de corridors.

Menaces : Arrachage, rupture de continuité, taille trop fréquentes et en période sensible.

Gestion favorable : maintenir une diversité d'essences, de hauteur et de largeurs, réduire la fréquence d'entretien.

Enjeux : Maintien des haies existantes et surtout réflexion sur l'amélioration du réseau, notamment sur le secteur d'Arcy où en dehors des bords de Cure, elles sont quasi-inexistantes. Envisager les solutions de plantation de haies en bordures de routes, chemins et cultures.



Ripisylves

Haies, alignements d'arbres et bosquets

LES HABITATS AGRICOLES

Habitat	Description et éléments significatifs à retenir
Prairies permanentes pâturées	Elles représentent 29 ha sur Arcy (soit 5 % de l'entité) et 82,5 ha sur le Serein (soit près de 11% de l'entité). Trois associations végétales ont été identifiées. La qualité écologique médiocre est liée aux pratiques trop intensives de pâturage. Une réduction des pressions (chargement, période, fertilisation) pourrait amener le cortège floristique vers les habitats d'intérêt communautaire de prairies maigres de fauche ou pelouses sèches (en fonction de leur localisation).
Prairies humides	Elles ont été identifiées sur seulement 2,9 ha (soit quelques petits patches). Comme pour les prairies pâturées, une réduction des pressions permettrait d'améliorer leur qualité écologique.
Prairies de fauche (bords de route)	Il s'agit des groupements herbacés des bords de route qui représentent 5,1 ha. Bien que constituées du cortège floristique des prairies maigres de fauche, elles ne sont pas d'intérêt communautaire. Elles sont gérées sur l'aire d'étude de façon extensive. La fauche tardive (permettant la montée en graines) est à préconiser afin de conserver le cortège caractéristique et de favoriser l'accueil de la biodiversité.
Monocultures et cultures intensives	Non décrits dans l'étude, ces habitats anthropiques représentent près de 31,4 % de la surface sur l'entité d'Arcy-sur-Cure et 19 % sur celle du Serein, soit un total de 280 hectares. S'il n'y a pas de gestion particulière à prévoir sur ces surfaces, un travail sur les lisières pourrait permettre d'améliorer l'accueil de la biodiversité à leurs abords (bandes enherbées, haies par exemple).
Prairies améliorées ou post-culturelles et friches	Non décrites dans l'étude, elles couvrent 1,5 % de l'entité d'Arcy et 1,1 % de celle du Serein, soit un peu plus de 15 ha.
Vergers	Non décrites dans l'étude, ils couvrent seulement 0,6 ha.

LES AUTRES HABITATS

Habitat	Description et éléments significatifs à retenir
Chênaie-charmaie calcicoles	Cet habitat forestier est présent sur les hauts de pentes, les rebords de plateaux et les versants ensoleillés sur sols peu profonds. Il couvre 20,5 ha à Arcy et 11,6 ha sur l'entité du Serein. Bien que n'étant pas un habitat d'intérêt communautaire, une gestion privilégiant la diversité des essences, des âges et des étages ainsi que la préservation des arbres à cavités sera favorable aux chiroptères.
Fruticées et fourrés	Il s'agit des végétations arbustives, qui couvrent 18, ha à Arcy et 52,3 ha sur l'entité du Serein. Leurs origines peuvent être liées à la gestion des habitats forestiers (clairières intra-forestières dominées par le noisetier ou des essences calcicoles (cornouillers, viornes, aubépines...)), où à l'embroussaillage des pelouses sèches calcicoles. Si ces milieux représentent un habitat intéressant pour la faune, sa dynamique entraîne la fermeture progressive des pelouses sèches. La réouverture douce et contrôlée permettant de maintenir la mosaïque pelouses / fourrés arbustifs calcaires est à privilégier.
Milieux aquatiques et humides	Il s'agit des eaux de la Cure, du Serein et de quelques plans d'eau (mares, étangs ou stations d'épuration) dispersées sur les deux entités. S'il n'y a pas de végétation associée, ces milieux représentent toutefois un élément essentiel à la biodiversité et le réseau de points d'eau stagnante (mares) mériterait d'être amélioré sur les deux entités.
Zones bâties, parcs et jardins, routes et chemins et autres milieux anthropisés	Ces milieux anthropisés couvrent 6,5 % du territoire de l'entité d'Arcy et 12,2 % de celle du Serein. S'ils n'ont pas d'intérêt en tant qu'habitat naturel, ils constituent des lieux d'accueil essentiel pour les espèces de chauves-souris qui gîtent dans les habitations, telles que les rhinolophes ou certains

Habitat

Description et éléments significatifs à retenir

murins. Les jardins peuvent servir de premier réservoir de chasse aux insectes lors de la sortie des mères et des petits à la tombée de la nuit.

Sur l'entité **d'Arcy**, il s'agit essentiellement de plantations de **conifères** (17 ha, soit près de 4% de l'entité) et de quelques plantations de **robiniers faux-acacias** (4 ha).

Sur l'entité du **Serein**, on retrouve quelques plantations de conifères (4 ha), de robiniers (8 ha) et de **chênes truffiers ou de noyers** (6,7 ha). Ces derniers étant plantés sur des habitats de pelouses sèches calcicoles, il serait pertinent de sensibiliser les producteurs aux pratiques d'entretien des parcelles de façon à conserver la flore caractéristique de ces pelouses.

Les **plantations de conifères** ont un intérêt très faible pour la biodiversité. Il sera nécessaire de veiller à ce que les surfaces n'augmentent pas, notamment par recolonisation spontanée sur les milieux secs de pelouses.

Le **robinier faux-acacia** a, quant à lui, un caractère envahissant qu'il est très difficile de contenir. Il est très présent sur l'aire d'étude et colonise les massifs forestiers d'intérêt communautaire.

Plantations de robiniers, chênes truffiers ou résineux

CONCLUSION

L'étude acoustique a révélé des informations précieuses sur les routes de vol et les zones de chasse des différentes espèces de chauves-souris, tandis que la cartographie des habitats a fourni une vision précise de la répartition et de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Pour répondre aux enjeux de préservation des habitats et des chiroptères, des actions sont à mener dans différents domaines :

Mettre en place du pâturage extensif pour éviter l'embroussaillage des pelouses sèches calcicoles,

Promouvoir la fauche tardive et réduire la fertilisation pour maintenir la biodiversité floristique des prairies maigre de fauche,

Conserver le cortège d'essences caractéristiques et diversifier les âges et les étages pour améliorer la qualité des habitats forestiers et leurs capacités d'accueil pour les chauves-souris,

Planter et entretenir des haies et les ripisylves le long des routes, chemins, prairies, cultures et cours d'eau pour améliorer les corridors de déplacement des chauves-souris,

Eviter les interventions pendant les périodes sensibles pour les chiroptères,

Sensibiliser les propriétaires et exploitants aux bonnes pratiques de gestion des habitats,

Envisager la contractualisation agricole (MAEC),

Informers le public de l'importance de la préservation des habitats des chauves-souris,

Poursuivre les prospections pour découvrir de nouveaux gîtes à chauves-souris,

Mettre en place des programmes de suivi pour monitorer l'évolution des populations de chauves-souris et l'état des habitats.

En mettant en œuvre ces actions, il sera possible de préserver et d'améliorer les habitats essentiels pour les chauves-souris, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité dans le site Natura 2000 FR2600974.